



Le 22 janvier 2016

L'Honorable Judy Foote
Ministre des Services publics et de l'Approvisionnement
11, rue Laurier
Place du Portage, phase IV, bureau 18A1
Gatineau (Québec) K1A 0S5

Objet : Régime de pension de la Société canadienne des postes

Madame la Ministre,

La présente lettre vous est adressée au nom de l'Alliance de la Fonction publique du Canada (**AFPC**), du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes (**STTP**), de l'Association canadienne des maîtres de poste et adjoints (**ACMPA**) et de l'Association des officiers des postes du Canada (**AOPC**), ci-après « les syndicats ».

Tout d'abord, permettez-nous de vous féliciter de votre élection dans la circonscription de Bonavista-Burin-Trinity et de votre nomination à titre de ministre des Services publics et de l'Approvisionnement.

La période actuelle comporte son lot de défis et de possibilités pour la Société canadienne des postes (**Postes Canada**). Nous espérons travailler avec vous, en tant que ministre responsable de Postes Canada, et participer à l'examen de son mandat.

Nous voulons aborder la situation actuelle du régime de pension, qui présente à la fois des défis et des possibilités.

Exemption permanente de la capitalisation du déficit de solvabilité

Comme vous le savez, le régime est pleinement capitalisé selon l'approche de continuité. Il affiche même un excédent d'environ 480 millions de dollars (2014), ce qui est positif et reflète, à notre avis, la stabilité du régime grâce cette approche.

Nous nous inquiétons toutefois de la menace qui plane sur le régime si Postes Canada se voyait dans l'obligation d'effectuer des paiements supplémentaires pour assurer la solvabilité du régime en vertu de la *Loi sur les normes de prestations de pension*. En décembre 2013, le gouvernement précédent avait soustrait Postes Canada de l'obligation d'effectuer des paiements de capitalisation du déficit de solvabilité pour une période de cinq ans, une obligation prévue par la loi. Cette exemption temporaire vient à échéance en 2018. Si rien n'est fait, Postes Canada se retrouvera dans une situation financière très précaire. Si la valeur actuelle du déficit de solvabilité demeure inchangée en 2018, Postes Canada pourrait devoir verser plus de 1,2 milliard par année pendant cinq ans.

Dans le cas de Postes Canada, nous estimons que les règles de capitalisation du déficit énoncées dans la loi sont inutiles et même nuisibles. Ces règles ont été établies dans les années 1980 pour répondre, en partie, à l'insolvabilité des employeurs du secteur privé. Il est peu probable que la Société des postes, comme bon nombre d'entités du secteur public, cesse ses activités dans un avenir prévisible. Le fait d'obliger Postes Canada à faire des paiements additionnels pour assurer la solvabilité du régime (à une période où les taux d'intérêt sont plus bas que jamais) détournerait inutilement des ressources consacrées à d'autres priorités. Rappelons que le régime est pleinement capitalisé selon l'approche de continuité. En exigeant des paiements excessifs pour se protéger contre un risque très faible, on ne fait que compromettre la pérennité du régime même, raison pour laquelle les règles de capitalisation avaient justement été adoptées au départ.

Protégeons le modèle à prestations déterminées

Les régimes à prestations déterminées, comme celui de Postes Canada, sont l'une des pierres angulaires d'une classe moyenne forte et en croissance au Canada.¹

Vous trouverez ci-joint une copie de la lettre que le président du Congrès du travail du Canada, Hassan Yussuff, a adressée au premier ministre au sujet de la nécessité de protéger les régimes à prestations déterminées et d'en élargir l'accès pour les employés. Nous sommes d'accord avec M. Yussuff et soulignons au passage que le régime a réduit les garanties de prestations déterminées pour les employés de Postes Canada au cours des dernières années, comme ce fut le cas pour d'autres régimes à prestations déterminées.

Notons également que le fait d'inscrire les nouveaux employés à des régimes à cotisations déterminées – comme ce fut le cas à Postes Canada ces dernières années – ne règle pas le déficit de solvabilité actuel, mais nuit assurément à la prospérité de nos employés et futurs retraités de la classe moyenne.

L'arrivée d'un nouveau gouvernement apporte un changement réel et l'orientation donnée par le premier ministre donne la possibilité à Postes Canada de protéger le régime.

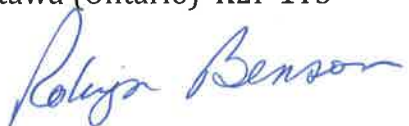
Bref, nous sollicitons votre appui concernant les deux possibilités qui se présentent : appuyer notre demande d'exemption permanente concernant les règles de capitalisation du déficit en vertu de la loi et permettre à tous les employés de Postes Canada d'adhérer ou de revenir au volet à prestations déterminées du régime. Selon nous, ces deux mesures permettraient d'accroître la viabilité du régime et d'offrir la sécurité que procure un revenu de retraite adéquat.

¹ Une étude publiée en juin 2013 par le Boston Consulting Group révèle que les membres bénéficiant de régimes à prestations déterminées au Canada perçoivent de 2 à 3 milliards de dollars de revenus de remplacement de moins et versent chaque année entre 14 et 16 milliards en taxes de vente, impôts sur le revenu et impôts fonciers. Ils dépensent entre 56 et 63 milliards de dollars annuellement pour des biens durables et de consommation. Les dix principaux régimes à prestations déterminées investissent plus de 400 milliards de dollars au Canada. D'autres rapports arrivent à des conclusions semblables.

En espérant pouvoir discuter avec vous de ces questions et d'autres enjeux afin que Postes Canada continue de jouer un rôle important dans l'économie canadienne, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de nos sentiments distingués.



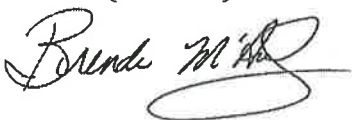
Mike Palecek
Président national
Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes
377, rue Bank
Ottawa (Ontario) K2P 1Y3



Robyn Benson
Présidente nationale
Alliance de la Fonction publique du Canada
233, rue Gilmour
Ottawa (Ontario) K2P 0P1



Guy Dubois
Président national
Association des officiers des postes du Canada
28 Concourse Gate, unité 1
Ottawa (Ontario) K2E 7T7



Brenda McAuley
Présidente nationale
Association canadienne des maîtres de poste et adjoints
281 Queen Mary
Ottawa (Ontario) K1K 1X1

p.j.

c. c. François Paradis, président du Syndicat des employés des postes et communications
Hassan Yussuff, président du Congrès du travail du Canada



Le 17 décembre, 2015

L'honorable William Francis Morneau
Ministre des Finances
90, rue Elgin
Ottawa, Ontario K1A 0G5

Monsieur le ministre,

Je vous écris au sujet de la réforme de la législation et de la réglementation des régimes de pensions offerts en milieu de travail.

Comme vous le savez, la proportion de la main-d'œuvre assujettie à un régime de pensions a subi une inquiétante diminution ces dernières années. En 2013, elle n'était plus que de moins de 38 %, la baisse étant principalement attribuable à la diminution de la couverture dans le secteur privé. Moins du quart des personnes travaillant dans ce secteur ont accès à un régime de retraite offert en milieu de travail, et la couverture absolue diminue : en 2013, à peine plus de 3 millions de travailleurs et travailleuses étaient assujettis à un régime de pensions, ce qui est moins qu'en 2006. C'est pour cela que le mouvement syndical persiste à militer fermement en faveur de l'élargissement du Régime de pensions du Canada pour tous les travailleurs et les travailleuses. Le RPC est effectivement le seul régime qui permet à la plupart des travailleurs et travailleuses du Canada d'épargner régulièrement une part de leur revenu d'emploi afin de s'assurer un niveau garanti de prestations de retraite.

Les régimes de pensions à prestations déterminées sont particulièrement mis à rude épreuve. La proportion des participantes et participants actifs à des régimes de pensions offerts en milieu de travail qui sont assujettis à un régime à prestations déterminées (RPD) a été ramenée de 84 % à 71 % de 2003 à 2013, et le nombre des participants à des RPD n'a pas cessé de diminuer depuis 2009. C'est alarmant puisque les RPD offrent habituellement des niveaux supérieurs de revenu et de sécurité de retraite. Les travailleurs et les travailleuses actifs et retraités ont beaucoup investi dans l'avenir de ces régimes. Nos membres partagent le coût des régimes et ont toujours partagé les risques qu'ils comportent.

Je crois que le gouvernement fédéral peut et devrait jouer un rôle actif et directeur dans la promotion et l'expansion de l'accès aux régimes de pensions offerts par les employeurs. Il doit le jouer notamment en préservant les RPD au Canada et en redonnant la protection d'un RPD aux personnes qui l'ont perdue.

Nous sommes d'avis que des exigences de capitalisation trop conservatrices et nuisibles donnent lieu à des réductions des prestations et compromettent l'avenir de nombreux RPD. Bon nombre des promoteurs de ces régimes doivent affecter une partie de leurs ressources financières restreintes à des paiements spéciaux

visant à réduire le déficit de solvabilité de régimes qui ont une capitalisation suffisante selon l'approche de continuité. Plusieurs régimes relevant de la compétence fédérale font l'objet de dispositions de la législation sur l'allégement temporaire de la capitalisation du déficit de solvabilité. Nous croyons qu'il y a un besoin pressant d'assurer un allégement permanent de la capitalisation du déficit de solvabilité des régimes du secteur public et des régimes de retraite interentreprises (RRI) relevant de la compétence fédérale. Dans différentes provinces, des innovations ont instauré ou visent à instaurer des allègements permanents pour certains régimes du secteur public et RRI. Nous souhaiterions discuter avec vous de la prise de mesures semblables dans la compétence fédérale.

L'initiative du gouvernement sortant consistant à poser un cadre de régimes à prestations cibles était censée alléger les difficultés de capitalisation des RPD grâce à la conversion des prestations accumulées. Les syndicats conviennent qu'il ne faut jamais permettre aux promoteurs de convertir des prestations déterminées accumulées, qui sont des revenus différés des participantes et participants et qui sont protégées par contrat, en des prestations cibles incertaines. Nous savons gré au Premier ministre d'avoir déclaré clairement que les prestations accumulées doivent être respectées.

En dernier lieu, certains syndicats consentiraient peut-être, dans des circonstances particulières, à étudier la possibilité d'une co-fiducie ou co-gouvernance. Certains agents négociateurs ne trouvent pas que les régimes de leurs membres se prêtent à de tels arrangements. Toutefois, ceux qui désirent étudier la possibilité de prendre pareils arrangements bénéficieraient de plus de marge de manœuvre et d'un éventail d'options plus vaste.

Je désire ardemment connaître votre avis et les intentions du gouvernement à ces sujets et je serais heureux d'avoir l'occasion d'en discuter avec vous.

Mon adjointe exécutive serait heureuse de fixer une date et une heure qui nous conviendraient pour discuter du détail de l'initiative en question. Vous pouvez communiquer directement avec Susan Bellamy au numéro 613-521-3400, poste 238, ou à l'adresse clcpresident@clc-ctc.ca.

Je vous remercie de l'attention que vous prêterez à ce dossier et je demeure à votre disposition pour en discuter.

Agréez, Monsieur le ministre, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Hassan Yussuff
Président du Congrès du travail du Canada